

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2493**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

BEES : Brevet d'état d'éducateur sportif premier degré option Hockey sur gazon

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé des sports et de la jeunesse Modalités d'élaboration de références : CPC des métiers du sport et de l'animation.	Directeur régional de la jeunesse et des sports, Ministère chargé des sports et de la jeunesse

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'éducateur sportif premier degré est autonome dans son activité. Il accueille, initie et perfectionne tous publics à la pratique du hockey en salle et sur gazon, dans le cadre du projet global de sa structure.

Il organise, anime et conduit des projets d'animation et d'entraînement en intégrant des cycles d'apprentissage et de perfectionnement adaptés aux caractéristiques et au niveau du public, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Il entraîne une équipe de joueurs de hockey engagée en compétition régulière jusqu'au niveau national.

Il accompagne une équipe de hockey en compétition.

Il détecte des joueurs potentiels.

Il arbitre des compétitions.

Il encadre l'équipe technique de sa structure.

Il promeut la pratique du hockey.

Il peut participer à la structuration et au fonctionnement du club.

Capacités et compétences attestées : Maîtriser les caractéristiques de l'activité et de l'environnement du hockey.

Maîtriser les techniques individuelle, semi-collective et collective.

Concevoir, conduire et évaluer des séances d'initiation, de perfectionnement et d'entraînement, en intégrant toutes les mesures de sécurité associées.

Animer un groupe en proposant des situations pédagogiques de découverte, de cycles d'apprentissage et d'entraînement variés et adaptés au joueur, à l'équipe.

Prendre en compte dans son intervention les aspects relatifs à l'esprit sportif.

Planifier un entraînement individualisé en fonction du niveau et du poste de chaque joueur.

Faire acquérir de nouveaux comportements techniques et technico-tactiques.

Conseiller les joueurs dans la pratique de jeu.

Optimiser les relations interpersonnelles au sein d'une équipe.

Démontrer les techniques du hockey et les principes de jeu, conceptions de jeu et aspects tactiques.

Diriger une équipe en compétition. Mettre en oeuvre les combinaisons de jeu.

Ajuster ses interventions en regard des besoins du joueur, de l'équipe.

Organiser et coordonner des actions de développement et de promotion de la pratique du hockey en salle et sur gazon, dans le cadre de la réglementation en vigueur et en accord avec les orientations institutionnelles : plateaux techniques, critères, portes ouvertes, etc.

Mettre en oeuvre et organiser les premiers secours.

Détecter des joueurs à potentiel pour une équipe départementale, régionale.

Appliquer les règles et règlements d'arbitrage du hockey.

Créer et gérer la dynamique d'un groupe, d'une équipe.

Analyser sa structure dans son environnement.

Animer une réunion technique, en formation, pour un groupe de personnes impliqués dans l'organisation de la pratique du hockey en salle et sur gazon.

Coordonner une équipe pédagogique.

Réaliser les tâches courantes de gestion administrative et financière du club.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant (enseignement à des particuliers ou à des groupes). Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

Educateur sportif ou entraîneur ou moniteur de hockey sur gazon  
Animateur ou animateur sportif  
Educateur territorial des APS (sur concours)

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

G1204 : Éducation en activités sportives

**Réglementation d'activités :**

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

Partie commune à l'ensemble des options du diplôme BEES 1er degré : - épreuve écrite portant sur les sciences humaines et biologiques.

- épreuve orale portant sur les 3 thèmes suivants : le cadre institutionnel, socio-économique et juridique ; la gestion, promotion et communication liées à ces activités ; l'esprit sportif.

Partie spécifique à l'option hockey sur gazon :

L'examen :

- Epreuves techniques composées d'une épreuve écrite portant sur la technique du hockey sur gazon ou en salle : la technique individuelle - les principes de jeu - la technique semi-collective, marquages, démarquages, passes - les combinaisons de jeu à deux joueurs, à trois joueurs, en attaque, en défense - les coups arrêtés - les conceptions tactiques - la préparation physique du hockeyeur - programme d'entraînement annuel d'un club ; d'une épreuve orale portant sur les règlements généraux de la Fédération française de hockey - les règles du jeu du hockey en salle - les règles du jeu du hockey sur gazon - les compétitions nationales - relation avec l'histoire du hockey en France.

- Epreuves pédagogiques composées d'une épreuve où les candidats devront présenter, organiser et conduire une séance d'entraînement technique-tactique - Niveau : catégorie ' Senior ' : l'équipe senior jouant en division nationale I ; d'un entretien avec le jury portant sur le contenu technique-tactique et le déroulement de la séance.

- Epreuve pratique composée d'un parcours technique dont le descriptif peut être obtenu auprès de la Fédération française de hockey ou auprès de ses comités régionaux et départementaux ; d'un arbitrage d'un match de hockey en salle, soit un match de hockey sur gazon ; d'une mise en situation de jeu où le candidat devra participer à un match et jouer tour à tour en situation offensive et en situation défensive.

Le diplôme est délivré au candidat ayant obtenu ces deux parties de certification.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

**CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION QUINON**

**COMPOSITION DES JURYS**

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;</p> <p>- un ou plusieurs membres des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports ;</p> <p>- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;</p> <p>- une ou plusieurs personnalités qualifiées, dont un ou plusieurs membres de l'enseignement supérieur lorsque la formation a fait l'objet d'une convention avec l'université.</p> <p>Partie spécifique :</p> <p>- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;</p> <p>- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option hockey sur gazon, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;</p> <p>- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;</p> <p>- une ou plusieurs personnalités qualifiées.</p> <p>Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.</p>
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES  
CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

**LIENS AVEC D'AUTRES  
CERTIFICATIONS****ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

Diplôme d'entraîneur 'A' délivré par l'association royale néerlandaise de hockey (KNHB) - Commission nationale des équivalences du 17 décembre 1991  
Instruction 98-027 du 05 février 1998 (BOJS n°3 du 31 mars 1998).

**Base légale****Référence du décret général :**

Décret n°91-260 du 7 mars 1991 modifié

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 30 novembre 1992 modifié Arrêté du 08 mai 1974 (option)

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002

**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

Ministère des Sports Onisep

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

CARIF

<http://www.onisep.fr>

<http://www.intercarif.com>

<http://www.cidj.com>

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

**Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**